

SMECTOM

Le magazine d'informations du SMECTOM

INFOS

2014

N°5

News

**Attention !
Changement
de jours
pour la collecte
de vos déchets**

Voir pages 6-7



Page 10

**Les Emballages
Liquides
Alimentaires**

Page 4

Le refus
de collecte
en **10**
QUESTIONS

VILLAGE

SUIVI QUALITE DU TRI

Le tri des déchets, un réflexe à adopter

Sur le territoire de la commune de St. Julien des Landes, votre bon tri contribue à une meilleure gestion de vos déchets.

FÉLICITATIONS ! VOTRE SAC EST COLLECTÉ

ATTENTION ! ENLEVEZ DE TRI

COLLECTE REFUSÉE

On y a trouvé :

DES ANIMAUX MORTS

DES POLYCARBONATE

DES ENVELOPPES PLASTIQUES

ALORS DES MARCHANDISÉS

SECOURS ET SANCTUAIRES

DES ENVELOPPES MONTAGNES

DES ENVELOPPES EN SAC

ÉDITORIAL

À la suite des dernières élections municipales de mars 2014, le comité et le bureau syndical du SMECTOM ont été renouvelés. À l'unanimité les délégués m'ont réitéré leur confiance pour présider votre syndicat. Pour rappel, le SMECTOM est en charge de **la collecte des déchets ménagers, de la gestion de 5 déchèteries** et sert d'interface opérationnelle avec le syndicat mixte de traitement des déchets (SMTD 65). Je les en remercie et suis conscient de toute votre attente dans la gestion optimisée de la problématique de plus en plus prégnante que représentent nos déchets. Mais avant d'envisager notre ambition et nos objectifs pour les six ans à venir, retournons-nous sur le travail accompli au cours des six dernières années.

Durant cette période nous n'avons eu de cesse de **moderniser notre action** afin de **respecter les exigences environnementales**, de vous apporter **encore plus de services et d'optimiser les coûts de la collecte**.

Ces actions ont permis de compenser la hausse du coût de traitement de nos déchets ménagers. Pour cela, nous avons adopté des circuits de collecte pertinents, modernisé et optimisé nos matériels, mis en place des ambassadeurs du tri, insisté sur tous les aspects sécuritaires, mis au point et appliqué un règlement intérieur, fusionné avec le SMICTOM de la Vallée d'Aure, intégré le service de collecte de la Communauté de Communes des Baïses, entretenu une relation opérationnelle efficace et de confiance avec le SMTD 65 et construit des installations nécessaires à l'exercice de la mission des nos personnels, en particulier des bureaux.

Voilà un bilan riche qui est bien le reflet de la bonne gestion du SMECTOM.

Mais que nous reste-t-il à faire ?

Avant tout continuer sur cette voie et certainement encore intégrer le service collecte de certaines communautés de communes. En effet, la mutualisation du service collecte engendre des économies d'échelle. Mais le point le plus préoccupant concerne **le traitement des ordures ménagères à court-terme**.

En effet, jusqu'au 31 décembre 2013, nos ordures ménagères étaient enfouies à Liéoux, près de Saint Gaudens. Cependant, le plan départemental d'élimination des déchets de la Haute Garonne n'a pas accepté le renouvellement de cet accord. Aussi depuis le 1^{er} janvier 2014, nos ordures ménagères sont enfouies à Bénac (65) mais ce site d'enfouissement sera fermé fin 2015.



À cette date, l'Usine de Traitement et de Valorisation (UTV) destinée à traiter nos ordures ménagères ne sera pas encore opérationnelle. Nous sommes donc confrontés, dans le 65, à un réel problème car l'externalisation de nos déchets vers un autre département sera nécessaire et engendrera, évidemment, des coûts supplémentaires.

Cette situation doit nous faire comprendre que la problématique des déchets nous concerne tous et que nous avons tous un rôle à jouer pour limiter les quantités de déchets produits.

Vous pouvez compter sur nous pour vous faire bénéficier de services de qualité tout en assurant la maîtrise de nos coûts de fonctionnement, mais ces objectifs ambitieux ne seront atteints qu'avec votre aide et votre coopération.



Bernard PLANO
Président du SMECTOM
du Plateau de Lannemezan,
des Nestes et des Coteaux



SOMMAIRE

News	3
Le dossier : Les ERREURS DE TRI en 10 Questions	4-5
Nouveaux horaires des collectes	6-7
Zoom sur les circuits pédagogiques	8-9
Les emballages liquides alimentaires	10-11
La nouvelle carte du SMECTOM	12

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Ce programme, établi en partenariat avec l'ADEME, a pour objectif de faire diminuer les ordures ménagères de 7% sur 5 ans en proposant aux ménages des actions simples pour réduire leur production globale de déchets, comme par exemple :

- Acheter les produits à la coupe ou en vrac
- Acheter des écorecharges
- Eviter le gaspillage alimentaire
- Emprunter ou louer
- Donner, vendre au lieu de jeter
- Réparer ou faire réparer
- Limiter les impressions papier
- Utiliser des gobelets réutilisables
- Composter
- Coller un « Stop pub »* sur la boîte aux lettres

*Stop pub disponible sur simple demande au SMECTOM.



Il convient avant tout de bien garder à l'esprit que le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on ne produit pas !

Pour mener à bien cette mission, **M^{me} Emmanuelle URVOY** a été recrutée par le SMECTOM pour la durée du programme. Elle a commencé cette mission en faisant appel à des **foyers témoins** qui ont joué le jeu de peser leurs déchets pendant 3 mois. On les remercie pour cette participation active qui va être déterminante pour la suite du programme.

À savoir : À la demande des usagers et dans le but de faciliter le compostage domestique, le SMECTOM met à la disposition du public des brass'compost (10€), ainsi que des bio-seaux (3€).

Un guide du compostage complet avec des conseils pratiques est aussi disponible.

COMMUNICATION :

Un nouvel outil pour améliorer la qualité de la collecte sélective : LE SUIVI QUALITÉ DU TRI

Ce papier sera déposé dans votre boîte aux lettres ou à proximité de votre conteneur pour vous aider à améliorer votre tri.



Dans le cas où le contenu de votre bac sélectif contient trop d'erreurs de tri, un **scotch «refus de collecte»** pourra être apposé sur le couvercle. En effet les erreurs de tri sont préjudiciables à l'ensemble de la collectivité, et ont des répercussions financières importantes. Dans tous les cas, n'hésitez pas à appeler les ambassadeurs du tri pour vous faire préciser quels sont les emballages recyclables.

INAUGURATION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF



Inauguré le 27 septembre 2014, ce bâtiment accueille le personnel administratif. Il est ouvert aux usagers de 9h à 12h et de 14h à 17h.

LES HORAIRES DE VOS DÉCHETTERIES

GRÉZIAN

Du lundi au samedi
8h-12h et 13h30-16h30

HÈCHES

mardi, mercredi, samedi
9h-12h et 14h-18h
et jeudi 14h-18h

GALAN

lundi, jeudi, samedi
9h-12h et 14h-18h
et mardi de 14h -18h

du 15 avril au 15 octobre
le mercredi et le vendredi 14h-18h

CAPVERN

Du lundi au samedi
9h-12h et 14h-18h
et le dimanche matin

TRIE SUR BAÏSE

mardi, jeudi et samedi
9h-12h et 14h-18h,
le mercredi et le vendredi 14h-18h



TRIONS PLUS, JETONS MOINS !

Pour réduire les déchets pensez également à donner, réparer ou vendre !

Les erreurs de tri en **10** QUESTIONS

Quelles sont
les erreurs
de tri les plus
fréquentes ?

Que
représentent
les erreurs
de tri ?

À SAVOIR

La collecte sélective est vidée au centre de tri départemental de Capvern pour y être triée **par matière**. Puis les emballages sont stockés et enfin envoyés vers les usines de recyclage. Les erreurs de tri ont de lourdes conséquences dans ce processus de tri.

Un petit rappel s'impose donc !



Qu'est ce
qu'une erreur
de tri ?

On appelle "**erreurs de tri**", les déchets qui sont jetés dans les bacs jaunes alors qu'ils n'auraient pas dû l'être. Les erreurs de tri provoquent les "**refus de tri**" qui sont rejetés par le centre de tri et donnent lieu à un "**taux de refus**" calculé par collectivité.

Entre 2012 et 2013, le taux de refus a progressé de 2,3%, pour atteindre 214 tonnes de refus de tri pour la zone SMECTOM.

Quelles
conséquences
pour
la collecte ?

Les agents de collecte essayent de surveiller la qualité du tri avant de vider le bac dans la benne. Mais les conditions de travail de nuit et par tous les temps ne permettent pas de contrôler systématiquement tous les bacs. Les erreurs de tri sont donc collectées en même temps que les emballages.

Ces erreurs se mélangent au contenu du camion benne, qui se mélange ensuite à l'ensemble des emballages vidés et triés au centre de tri.

L'erreur la plus fréquente concerne les **plastiques**, car malgré les centaines de type de plastiques mis **sur le marché**, **seulement trois sont recyclés : les bidons, les bouteilles et les flacons**. Le PET clair, le PET foncé et le PEHD : ce sont les plastiques qui servent à fabriquer les bouteilles, bidons et flacons. Les autres plastiques ne doivent pas être mis à la collecte sélective mais dans votre sac d'ordures ménagères.

Le conditionnement peut également être une source d'erreur : si des emballages sont mis dans un sac plastique, le sac est considéré comme contenant des ordures ménagères. Seuls les sacs transparents jaunes spécifiques peuvent être acceptés. **Les emballages mélangés avec des restes alimentaires ou bien imbriqués les uns dans les autres** sont également considérés comme des erreurs de tri car ils ne pourront pas être triés correctement afin d'être recyclés.

les principales erreurs de tri sont : **Ordures ménagères, verre, produits dangereux, déchets verts, sacs de croquettes, polystyrène, plastiques autres que bouteilles, flacons et bidons tels que pots de yaourts, barquettes plastiques, poches...** Les autres erreurs de tri qui sont constatées concernent, les vêtements, chaussures ou sacs, les objets en bois, les morceaux de ferraille ou ustensiles de cuisine.



Quelles sont les conséquences financières ?

Les erreurs de tri jetées dans la collecte sélective passent d'abord au centre de tri, pour ensuite être acheminées vers le centre d'enfouissement.

Ces erreurs de tri subissent donc 2 traitements, ce qui provoque un surcoût de 126€ la tonne !

Comment réaliser un bon tri ?

- En respectant les consignes de tri de chaque territoire
- En jetant les emballages et le papier EN VRAC (ou dans des sacs jaunes transparents spécifiques)
- En n'imbriquant pas les emballages les uns dans les autres
- En ne laissant pas de nourriture dans les emballages

AUTRES CONSEILS :

- Il n'est pas nécessaire de laver les objets (dépense d'eau inutile)
- Si vous avez un doute, vous pouvez contacter les ambassadeurs du tri au :
05 62 98 13 95
ou consulter notre site Internet :

www.smectom-lannemezan.com

Ces erreurs sont-elles dangereuses ?



Oui, elles peuvent l'être !

Par exemple, le verre, les déchets coupants ou piquants (aiguilles...) mettent en danger la santé des agents qui trient à la main. Le risque est traumatique, viral et psycho-émotionnel. Il faut donc faire bien attention à ne pas les jeter dans les bacs à collecte sélective.

Ont-elles une incidence sur le fonctionnement du centre de tri ?

Oui, les erreurs de tri perturbent et ralentissent le fonctionnement des différents systèmes : trieur optique, séparateur balistique, tri manuel. Certains types de déchets posent particulièrement des problèmes de maintenance : ficelles, vêtements, cassettes VHS...



Que deviennent les erreurs de tri ?

Elles sont exclues de la chaîne de tri et partent à l'enfouissement.

Quelles sont les actions réalisées par le SMECTOM pour éviter ces erreurs de tri ?

Régulièrement un ambassadeur du tri du SMECTOM vérifie la qualité du tri de votre poubelle jaune avant le passage du camion. Si vous trouvez des recommandations dans votre boîte aux lettres, respectez-les, elles vous aideront à améliorer votre tri et c'est ainsi toute la filière du recyclage qui sera gagnante ! De plus, le SMECTOM met à disposition les documents nécessaires au tri.

LE VERRE arrêtons la casse !

Le verre mis dans le bac jaune est une grave erreur de tri. Pourquoi ?

- C'est un réel danger pour le personnel
- Il use prématurément le matériel du centre de tri
- Il va finir avec les autres erreurs de tri, c'est-à-dire enfoui, alors que le verre peut être recyclé à l'infini ! Il ne faut pas oublier que le verre est un déchet qui pèse lourd, son élimination coûte très cher s'il n'est pas jeté dans le bon conteneur. De plus, la vente du verre à la Verrerie Ouvrière d'Albi rapporte 35,95€/tonne à la collectivité.

Ces recettes se déduisent donc des coûts de collecte et de fonctionnement, et donc par conséquent allègent la facture du contribuable ! **Attention :** les quantités de verre trouvées dans les bacs jaunes ne cessent d'augmenter ! Le verre se jette uniquement dans les Récup'Verre. Rendez-vous sur notre Site Internet pour savoir où se trouve le Récup'Verre le plus proche de chez vous.

Collectes Nouveaux Horaires depuis le 3 Novembre 2014

COLLECTE SÉLECTIVE

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN et DES BAÏSES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
CAMPISTROUS			4h00-11h00	4h00-11h00		
CLARENS			9h00-16h00 4h00-11h00			
LAGRANGE			4h00-11h00	4h00-11h00		
LANNEMEZAN NORD	4h00-11h00			4h00-11h00	4h00-11h00	
LANNEMEZAN SUD		9h00-16h00			4h00-11h00	4h00-11h00
PINAS			4h00-11h00	4h00-11h00		
RÉJAUMONT			9h00-16h00 4h00-11h00			
TAJAN			9h00-16h00 4h00-11h00			
BONREPOS				6h00-13h00 6h00-13h00		
CASTELBAJAC				6h00-13h00 6h00-13h00		
GALAN	6h00-13h00			6h00-13h00 6h00-13h00		
GALEZ	6h00-13h00			6h00-13h00		
HOUEYDETS			10h00-13h00	6h00-13h00		
LIBAROS				6h00-13h00 6h00-13h00		
MONTASTRUC			10h00-13h00	6h00-13h00		
RECURT	6h00-13h00			6h00-13h00		
SABARROS	6h00-13h00			6h00-13h00		
SENTOUS				6h00-13h00 6h00-13h00		
TOURNOUS-DEVANT	6h00-13h00			6h00-13h00		

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BARONNIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
AVEZAC - PRAT - LAHITTE	4h00-11h00	4h00-11h00				
BAZUS NESTE		4h00-11h00		4h00-11h00		
CAPVERN / CAPVERN LES BAINS		4h00-11h00	4h00-11h00			
CAPVERN LES BAINS EN SAISON	4h00-11h00	4h00-11h00	4h00-11h00		4h00-11h00	
ESCALA				4h00-11h00	4h00-11h00	
ESPARROS			13h00-16h00 9h00-13h00			
GAZAVE		4h00-11h00		4h00-11h00		
HÊCHES			4h00-11h00 9h00-13h00			
IZAUX		4h00-11h00		4h00-11h00		
LA BARTHE DE NESTE				4h00-11h00	4h00-11h00	
LABASTIDE			13h00-16h00 9h00-13h00			
LABORDE			13h00-16h00 9h00-13h00			
LORTET		4h00-11h00		4h00-11h00		
MAZOUAU		4h00-11h00		4h00-11h00		
MONTOUSSÉ		4h00-11h00		4h00-11h00		
SAINT ARROMAN		4h00-11h00		4h00-11h00		

Pas de changement pour les tournées des CC Aures et Véziaux d'Aure ni le canton de Galan

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRIE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ANTIN				4h00-11h00	4h00-11h00	
BERNADETS-DEBAT				4h00-11h00	4h00-11h00	
BONNEFONT / LAHITTE		4h00-11h00	4h00-11h00			
ADAPEI BONNEFONT		4h00-11h00		4h00-11h00	4h00-11h00	
BUGARD		4h00-11h00	4h00-11h00			
ESTAMPURES				4h00-11h00	4h00-11h00	
FONTRAILLES			4h00-11h00	4h00-11h00		
FRÉCHÈDE				4h00-11h00	4h00-11h00	
LALANNE-TRIE			4h00-11h00	4h00-11h00		
LAMARQUE-RUSTAING		4h00-11h00		4h00-11h00		
LAPEYRE			4h00-11h00	2h00-8h00		
LUBRET SAINT LUC				2h00-8h00	4h00-11h00	
LUBY BETMONT		4h00-11h00		4h00-11h00		
LUSTAR		4h00-11h00	4h00-11h00			
MAZEROLLES				4h00-11h00	4h00-11h00	
OSMETS		4h00-11h00		4h00-11h00		
PUYDARRIEUX		4h00-11h00	4h00-11h00			
SADOURNIN		4h00-11h00	4h00-11h00			
SÈRE-RUSTAING		4h00-11h00		4h00-11h00		
TOURNOUS DARRÉ		4h00-11h00	4h00-11h00			
TRIE SUR BAÏSE	2h00-9h00				4h00-11h00	
VIDOU		4h00-11h00	4h00-11h00			
VILLEMBITS		4h00-11h00	4h00-11h00			

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ARTIGUEMY	9h00-16h00				6h00-13h00	Semaine 1
BENQUÉ	9h00-16h00				6h00-13h00	Semaine 1
BONNEMAZON		6h00-13h00			6h00-13h00	Semaine 1
BOURG DE BIGORRE		6h00-13h00			6h00-13h00	Semaine 1 et 2
CASTILLON		6h00-13h00			6h00-13h00	Semaine 1
CHELLE SPOU	9h00-16h00				6h00-13h00	Semaine 1
ESCONNETS		6h00-13h00			6h00-13h00	Semaine 2
ESCOTS				6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 2
ESPÈCHE				6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 2
ESPIEILH		6h00-13h00			6h00-13h00	Semaine 2
FRÉCHENDETS		6h00-13h00			6h00-13h00	Semaine 2
GOURGUE	9h00-16h00				6h00-13h00	Semaine 1
L'ESCALADIEU	9h00-16h00			6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 1
LUTILHOUS				6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 1 et 2
MAUVEZIN	9h00-16h00			6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 1
MOLÈRE	9h00-16h00				6h00-13h00	Semaine 1
PÉRÉ				6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 1 et 2
SARLABOUS		6h00-13h00			6h00-13h00	Semaine 2
TILHOUSE	9h00-16h00				6h00-13h00	Semaine 2
ARRODETS				6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 2
ASQUE				6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 2
BATSÈRE				6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 2
BULAN				6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 2
LOMNÉ				6h00-13h00	6h00-13h00	Semaine 2

ZOOM sur le centre de tri et son parcours pédagogique

Depuis début 2013, le centre de tri des emballages de Capvern est devenu départemental.

Comment se déroule la visite ?
En 3 étapes

1



Un film d'une dizaine de minutes présente d'abord la gestion et le traitement des déchets sur le département ainsi que l'ensemble des équipements dont le centre de tri est doté.

2



Ensuite, le fonctionnement du centre tri est expliqué grâce à une maquette et des panneaux interactifs afin de bien comprendre le cheminement des emballages à l'intérieur de l'usine.



3



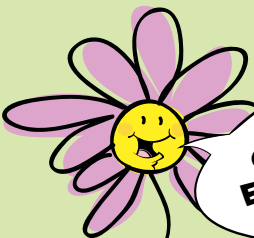
Enfin, le visiteur pénètre au cœur de l'outil industriel grâce à une passerelle aménagée et équipée de panneaux explicatifs, avant d'atteindre la cabine de tri manuel, dernière étape du tri avant la mise en balle des emballages par matière et l'évacuation vers les usines de recyclage.



Le centre de tri est également doté d'une galerie des métiers.

Les visiteurs peuvent aussi tester leurs connaissances en s'amusant (quizz multimédia avec buzzer, jeux interactifs...)

La visite peut être adaptée en fonction des attentes et des publics.



**VISITE
GRATUITE
ET OUVERTE
À TOUS !**

Groupes de particuliers, établissements scolaires, associations, professionnels... n'hésitez pas à contacter les ambassadeurs du tri du SMECTOM afin de bénéficier d'une visite gratuite du centre de tri.



Bilan des visites 2013-2014 encadrées par les ambassadeurs du tri du SMECTOM

27 visites du centre de tri

Collèges : de Cantaus,
Garaïson et Lannemezan

Cycle 3 Scolaires des écoles :
de Galan, Capvern et Bordes

Associations : "La Ramondia",
"Le Renouveau du Plateau",
Local Jeunes de Lannemezan

Professionnels : Agents territoriaux
de la communauté de communes des
Véziaux d'Aure, employés du collège
d'Arreau, correspondant de la Mutuelle
Nationale Territoriale, employés et
adhérents du Capvern Thermalisme
Tourisme Animation
et autres employés de
Communautés de Communes.

Individuels : Plus de 150 particuliers
lors des 2 journées Portes Ouvertes.
69 personnes lors des deux visites
guidées (5 Mars et 30 Avril)
organisées pendant les vacances.

Les visites guidées

C'est l'occasion de visiter le centre de tri basé sur le Pôle environnemental de Capvern et d'avoir toutes les réponses à vos questions. Face au succès de ces journées et pour répondre à la demande des usagers, les ambassadeurs du tri du SMECTOM accueillent le public au centre de tri les mercredis des vacances scolaires. Les visites sont gratuites. Merci de bien vouloir vous inscrire avant de venir sur le site.

Tél. : 05 62 98 13 95

Mail : smectomlannemezan@orange.fr

www.smectom-lannemezan.com



1420
personnes rencontrées

53 animations
scolaires réalisées
dans les écoles



Emballage Liquide Alimentaire

100% recyclable
un déchet qui cartonne !

Le saviez-vous ?

Les emballages liquides alimentaires (ELA) sont souvent appelés « TetraBrik » ou « Tetrapak ». C'est une erreur. En effet, le TetraBrik est un emballage créé par l'entreprise suédoise TETRAPAK. Mais, ce n'est pas le seul fournisseur. L'entreprise Combibloc en est un également !

Composition

Les ELA sont composés de plusieurs couches:

- une de carton (73 %),
- une d'aluminium (4 à 5 %)
- et une de polyéthylène (22 à 23 %).

Le polyéthylène est un plastique qui garantit l'étanchéité et fait fonction de colle entre les différents matériaux. L'aluminium, faisant barrière à l'air, aux odeurs et à la lumière, garantit une parfaite protection bactériologique et organoleptique des produits conditionnés, afin de mieux conserver le produit alimentaire. Le carton assure la communication du produit grâce à son emballage extérieur.



Chiffres clés :



Les ELA représentent seulement 2% du poids de la collecte sélective car c'est un emballage assez léger.

17,22 Tonnes d'ELA
issus de la zone SPECTOM
triés au centre de tri
en 2013

QUOI TRIER ?

Tous les emballages d'ELA vides sont à trier avec la collecte sélective : le lait, les jus de fruits, la crème fraîche et les soupes sont souvent conditionnées dans des ELA.



Les avantages du recyclage

- **Economies de matières premières :** les ELA sont composées à 73 % de carton. Issu du bois, matière renouvelable, le carton est recyclable. De plus, le plastique et l'aluminium sont recyclés, ce qui permet d'économiser les ressources de pétrole (matière première du plastique) et de bauxite (matière première de l'aluminium).

- **La réduction des déchets à enfouir :** les déchets qui sont recyclés ne sont donc pas enfouis ; comme le coût de tri est moindre que le coût de l'enfouissement, cela impacte le montant de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) payée par le contribuable.

- **Les économies d'énergies :** le recyclage de l'aluminium est rentable. Refondre de l'aluminium nécessite 95% d'énergie de moins que d'extraire l'aluminium de la bauxite. Les économies d'énergies existent également pour le papier et le plastique.

- **La fabrication de nouveaux produits à partir de matières recyclés.**

Les ELA sont recyclables à 100 % à condition de les jeter dans la bonne poubelle !



Le recyclage des Emballages Liquides Alimentaires

Les trois composants des ELA (carton, polyéthylène et aluminium) sont récupérés grâce à un procédé mécanique de détrempage et de brassage qui permet de les séparer. On obtient ainsi de la pulpe de carton, et des fragments de polyéthylène et d'aluminium.

La pulpe de carton récupérée permet la fabrication d'essuie-tout, de sacs en papier ou de papier toilette.

Le plastique et l'aluminium agglomérés peuvent être transformés en bancs publics, piquets de vigne ou encore poteaux de clôture.

Malheureusement, la totalité des tonnages du couple plastique-aluminium ne peut pas prétendre au recyclage.

C'est pourquoi, Stora Enso Barcelone, qui recycle plus de la moitié de la collecte française des emballages cartons pour liquides alimentaires, a récemment décidé d'investir dans un nouveau procédé : la gazéification. Le principe consiste à faire chauffer le couple plastique-aluminium suffisamment pour faire évaporer le plastique. La chaleur émise par ce processus est récupérée pour chauffer la papeterie, pendant que l'aluminium est recueilli intact. Il sera ensuite revendu à l'industrie.



La nouvelle carte du SMECTOM

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le territoire du SMECTOM s'est agrandi suite à la fusion entre le SMECTOM et le SMICTOM de la Vallée d'Aure, et l'intégration de la Communauté de Communes des Baïses à la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan.

Les collectivités de la Vallée d'Aure concernées par cette fusion sont :

- **La CC d'Aure** : Ardengost, Arreau, Aspin-Aure, Beyrède-Jumet, Camous, Fréchet-Aure, Ilhet, Jézeau, Pailhac, Sarrancolin
- **La CC des Véziaux d'Aure** : Ancizan, Aulon, Barrancoueu, Bazus-Aure, Cadéac, Gouaux, Grézian, Guichen, Lançon

Les déchetteries de Grézian et Galan sont donc désormais gérées par le SMECTOM et viennent s'ajouter aux déchetteries de Capvern, Hèches et Trie sur Baïse.

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES COLLECTÉES PAR LE



Pays de Trie

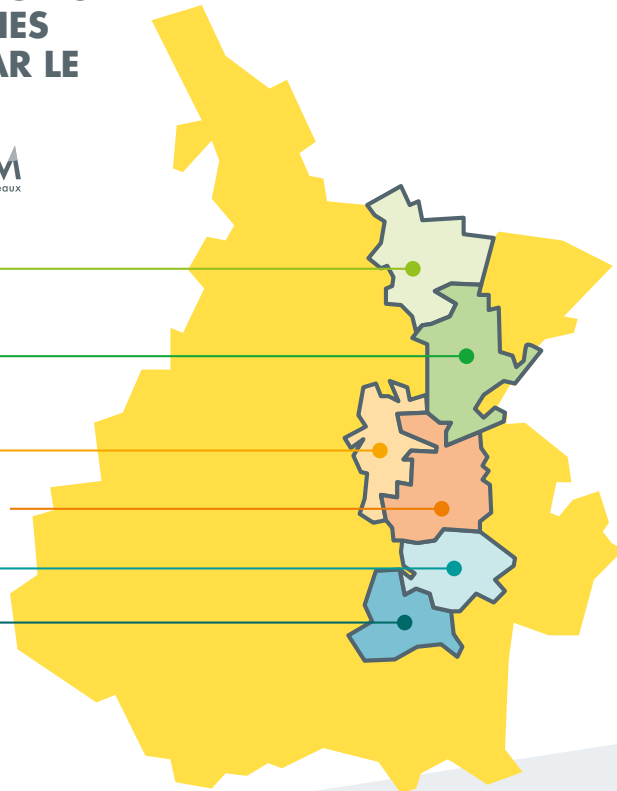
**Plateau de
Lannemezan
et des Baïses**

Baronnies

Neste Baronnies

Aure

Véziaux d'Aure



Accédez directement
au site avec votre Smartphone



www.smeptom-lannemezan.com

Direction publication : Bernard Plano - **Comité de rédaction** : S. Vielcazals, C. Donzac, L. Baup, D. Paroix, E. Urvoy - **Crédits photos** : V. Van Beuren - Made in ©, Eco-Emballages, SMECTOM, SMTD65, Fotolia, Joël Boyé - **Illustrations** : V. Van Beuren



N°3000, RD 938 - 65130 CAPVERN
Tél : 05 62 98 44 69 - Fax : 05 62 98 99 58
smeptomlannemezan@orange.fr

En collaboration avec :  ECO
EMBALLAGES



Le tri des déchets, un réflexe à adopter